



Peintures et COV

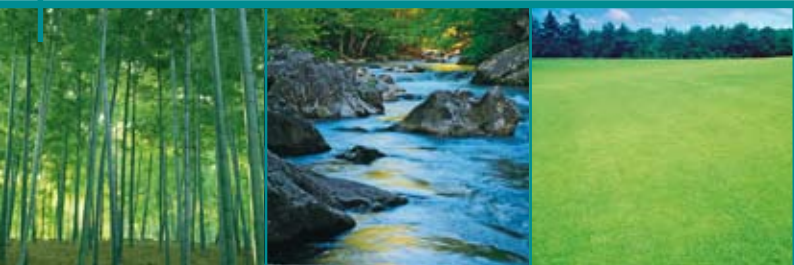


théolaur
peintures

Que sont les COV ?

Les COV, **Composés Organiques Volatils**, sont des substances de nature organique qui s'évaporent dans l'atmosphère, dont le point d'ébullition est inférieur ou égal à 250°C.

Les COV participent à l'**effet de serre**, en contribuant à la modification de la couche d'ozone.



La Directive Européenne 2004/42/CE souhaite réduire de 50% les émissions de COV dues aux peintures, par rapport à celles de 1990.

Elle s'inscrit dans la logique du protocole de la **Conférence de Kyoto de 1997** sur le changement climatique qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

On trouve des COV dans toutes les peintures car ils sont présents dans **les liants et les additifs** qui améliorent les qualités des peintures.

La teneur en COV est souvent plus importante dans les peintures **en phase solvant**.



La teneur en Composés Organiques Volatils dans les peintures doit être réduite selon **un calendrier en 2 étapes** :

- 1^{er} janvier 2007
- 1^{er} janvier 2010

La teneur maximale en COV

Les peintures ont été réparties en 12 catégories de **a** à **l**.
Le tableau ci-contre donne les teneurs exigées en distinguant les produits **en phase aqueuse** et les produits **en phase solvant**.

En 2010

Les seuils de 2010 entraîneront la disparition de certaines peintures des **catégories a et b** (peintures d'intérieur **phase solvant**).

Classe	Domaine d'application	Phase*	Teneur max. en COV (en g/l**)	
			1/1/2007	1/1/2010
a	Murs et plafonds intérieurs brillant < 25 sous 60°	A	75	30
		S	400	30
b	Murs et plafonds intérieurs brillant > 25 sous 60°	A	150	100
		S	400	100
c	Murs extérieurs support minéral	A	75	40
		S	450	430
d	Peinture extérieure et intérieure pour finition et bardages bois ou métal	A	150	130
		S	400	300
e	Vernis et lasure intérieur / extérieur pour finitions y compris lasure opaque	A	150	130
		S	500	400
f	Lasure non filmogène intérieur / extérieur	A	150	130
		S	700	700
g	Impression	A	50	30
		S	450	350
h	Impression fixatrice	A	50	30
		S	750	750
i	Revêtement mono-composant à fonctions spéciales	A	140	140
		S	600	500
j	Revêtement bi-composant à fonctions spéciales pour utilisation finale spécifique	A	140	140
		S	550	500
k	Revêtement multicolore	A	150	100
		S	400	100
l	Revêtement à effets décoratifs	A	300	200
		S	500	200

* A = Phase Aqueuse / S = Phase Solvant

** de produit prêt à l'emploi

Les obligations des fabricants

- 1 Les produits commercialisés doivent respecter **les seuils de teneur en COV** fixés par la directive.
- 2 **Un marquage précis des emballages** est obligatoire.
- 3 La teneur en COV doit apparaître sur les **Fiches De Données de Sécurité (FDDS)**.

La phrase type est la suivante : **"Valeur limite UE pour ce produit (cat : "A/b") : 150g/l (2007) - 100g/l (2010). Ce produit contient max. 100g/l COV."** Nous intégrons cette information sur les Fiches Techniques de nos produits au fur et à mesure des mises à jour. La teneur exacte en COV est mentionnée sur les Fiches de Données de Sécurité.



Tous les produits fabriqués par **THEOLAU** Peintures respectent les seuils de COV de la directive européenne et la teneur en COV est systématiquement **apposée sur nos emballages depuis le 1^{er} janvier 2007.**



La coloration automatique

La teneur en COV est calculée sur **le produit prêt à l'emploi** ; la dilution d'un produit modifiera sa teneur en COV.

Si on ajoute des colorants, il est important de choisir des **colorants à faible teneur en COV** afin de ne pas modifier la teneur du produit fini.



Chez **THEOLAUR Peintures**, depuis 2006 nous utilisons des colorants quasiment sans COV dans notre nouveau système de **machine à teinter**. Nos colorants sont, non seulement plus respectueux de l'environnement mais également plus efficaces grâce à une concentration plus élevée.

THEOLAUR Peintures qui fut, en 1961 le premier fabricant à proposer un **système de coloration automatique** en France, est à nouveau précurseur pour ce nouveau défi réglementaire et environnemental.



Quel avenir pour les peintures ?

Nous préconisons et incitons à l'utilisation des produits **en phase aqueuse** qui existent déjà dans nos gammes : produits hydrodiluable (glycéro en phase aqueuse), des lasures en phase aqueuse, des peintures bois en phase aqueuse... **Qui sont déjà conformes aux seuils de 2010.**



Les qualités et les performances techniques de ces nouvelles technologies ont été fortement améliorées au cours des dernières années afin de répondre aux **besoins des plus exigeants.**

Nos équipes de Recherche et Développement travaillent sur de nouvelles formulations pour que chaque année, de nouveaux produits soient lancés en adéquation avec les contraintes réglementaires et les attentes du marché.



THEOLAUR Peintures s'engage pour l'environnement

Nos objectifs sont :

- Elaborer des produits **respectueux de l'environnement**,
- Maîtriser les **émissions atmosphériques**, notamment les émissions de **COV**,
- Réduire la consommation d'**eau associée aux lavages**,
- Améliorer **la gestion de nos déchets**.

Afin d'améliorer notre performance environnementale et de fabriquer des produits conformes à la directive européenne, en 2007, **THEOLAUR Peintures** implante **une nouvelle usine** dans le Nord, qui sera entièrement dédiée à la production de peintures en phase aqueuse pour une capacité annuelle **de 30 000 tonnes**.



Cette nouvelle usine a été construite avec le souci permanent du **respect de l'environnement** : aucun rejet d'eaux usées n'y sera fait car elles seront toutes recyclées afin d'économiser cette ressource.

En résumé,



La prochaine date à retenir est celle du **1^{er} janvier 2010** : certaines peintures solvantées ne passeront pas ce seuil mais pour des applications spécifiques, des produits solvants, **encadrés par la réglementation**, resteront une nécessité et seront autorisés.

THEOLAU Peintures s'engage à augmenter la part des produits **en phase aqueuse** qui était de 60% en 2006 pour arriver à **80%** dans les prochaines années.



Dans le contexte de la Directive Européenne et du Développement Durable, **THEOLAU Peintures** vous apporte des solutions qui allient **Performance Produit et Préoccupation Environnementale**.





THEOLAU Peintures

ZI a, 5 rue René Cauche
59139 NOYELLES Les Seclin

tél. : 03.20.58.19.19

fax : 03.20.49.05.16

www.theolaur.com

contact@theolaur.com

